

Informez sur le don d'organes, la mission de France Adot 13

Pendant ses interventions l'association donne des explications simples sur le don

Donner, c'est recevoir. C'est la devise de France Adot 13. L'association des dons d'organes et de tissus humains, qui rayonne dans tout le département des Bouches du Rhône, a pour mission de sensibiliser une population toujours plus réticente aux dons d'organes. Et ce la passe par l'information. C'est pourquoi France Adot 13 propose des interventions gratuites dans des lieux publics et privés, des établissements scolaires, ou encore à la Foire de Marseille, le grand rendez-vous annuel.

L'impact du Covid

"La France est mal classée", alerte Jean-Marie Balland, président de l'association départementale. Ça fait des années qu'on est 5e ou 6e parce qu'on a un taux de refus trop important. Il est de 33% en ce moment. C'est-à-dire qu'une famille sur trois refuse qu'on prenne les organes de leur défunt pour sauver des vies". L'épidémie de Covid-19 a également contribué à cette baisse. "En 2019 on tournait à peu près 6000 greffes par an et en 2020 on a perdu 25% donc est tombé à 4000 greffes par an. Il n'y avait plus de lits, plus de places. C'était très dur", souligne l'Israëli.

La raison, selon lui, pour laquelle les gens sont réticents à l'idée du don d'organes, "ce n'est



Les 25 adhérents de l'association ont pour objectif de promouvoir le don d'organes.

/PHOTO DR

pas la religion, c'est la méconnaissance, la méinformation". "Les gens ne connaissent pas les dons d'organes. On ne peut prélever qu'après une mort encéphalique, et ça ne représente qu'1% de tous les morts. En France, il faut savoir qu'il y a un mort toutes les minutes et malheureusement on a que 0,6% de ces personnes qui sont en mort encéphalique donc

ça fait à peu près 3500, 3800 personnes. Après ça ne veut pas dire qu'on va réussir à prendre 3800 organes ou plus, puisqu'on peut prélever jusqu'à 7 organes, ainsi que les tissus humains", explique le président de France Adot 13. Toutes ces explications, il s'évertue de les donner aux passants dans les galeries marchandes, ou aux élèves dans les classes. Mais

pareil, avec le Covid, le nombre d'interventions a chuté et est passé de 200 en 2019 à 45 interventions en 2020. "Et cette année c'est un fiasco, on n'a fait que 9 interventions", se désole Jean-Marie Balland qui espère beaucoup de la prochaine Foire de Marseille, du 24 septembre au 4 octobre.

Si jusqu'à maintenant France Adot 13 délivrait seulement une carte de donneur d'organes, désormais elle propose aussi une carte ambassadeur du don d'organes sur ces interventions. "La différence vient du fait qu'un ambassadeur est une personne qui a déjà pris la carte de donneur et qui va prendre le relais et de dire aux gens 'Voilà, je sais ce que c'est le don d'organes', et il va expliquer et informer sur ce don, dans son entourage. On a créé un échelon supplémentaire pour responsabiliser encore plus les gens", souligne le président.

Jean-Marie Balland ne jette pas la pierre à ceux qui refusent le don, mais incite les gens à se positionner clairement. Car depuis la loi Cavalliet du 22 décembre 1976, chacun est présumé donneur, sauf en cas de refus exprimé de son vivant. Donc pour les personnes contre le don d'organes, il est recommandé de s'inscrire au Registre national des Refus (RNRF), ou bien d'en parler clairement avec ses proches, sa famille.

Raphaële MINCONÉ